Compte rendu de la séance du 11 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril à 18 heures 30 le conseil municipal de la commune de Villefranche de Conflent régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes, 21 rue Saint Jean
Présents : Monsieur Patrick LECROQ, Madame Rose Marie SORIA, Monsieur Dominique OSTER, Monsieur Gilles ROBERT, Madame Frédérique LATOUR, Monsieur Benoît MENE
Représentés : Madame Dominique LIMOUZY par Madame Rose Marie SORIA jusqu'à l'arrivée de Madame LIMOUZY, Monsieur Julien AUDIER-SORIA par Monsieur Benoît MENE, Monsieur Joël MENE par Monsieur Patrick LECROQ
Secrétaire de la séance : Madame Rose Marie SORIA

Ordre du jour:

Ordre du jour:

- Approbation du PV du 9 mars 2022
- Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation de l'article L2122.22 du CGCT :
  - DM 005 2022 : Bail 34 rue Saint Jean
- Compte Administratif 2021
  - Budget de la commune :
    - * Approbation Compte de Gestion 2021
    - * Vote du CA 2021
    - * Affectation du résultat
  - Budget Eau / Assainissement
    - * Approbation Compte de Gestion 2021
    - * Vote du CA 2021
    - *Affectation du résultat
- Subvention aux Associations et approbation des comptes
- Vote des taux d'impositions
- Redevance eau / assainissement
- Frais de représentation du Maire
- Budget Primitif 2022 :
  - -Présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les Élus en 2021 et vote du Budget de la Commune 202
  - -Budget Eau / Assainissement : Vote BP 2022
- Avenant à la Mise en place de la 2ème part du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
- 71 rue saint Jean : Remboursement frais EDF
- Demande de Subvention Pont Saint Pierre
- Demande de subvention 5 rue saint Jacques
- Questions diverses

APPROBATION PROCES VERBAL - SEANCE DU 9 MARS 2022:

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance du 9 Mars 2022 et l'émarge.

DECISIONS MUNICIPALES :

du 11 mars 2022 :

Objet : Madame DELCAMP Géraldine, Céline – Location 34 rue Saint Jean DM_005_2022

Article 1 : Un bail dérogatoire d'une durée de 36 mois est établi entre la commune et Madame DELCAMP Géraldine, Céline pour la location de la boutique 34 rue Saint Jean à Villefranche de Conflent. Le bail dérogatoire est consenti et accepté pour une durée de 36 mois, à compter du 01/04/2022, moyennant un loyer mensuel de 350 euros. Il sera rédigé par la Chambre Syndicale de la Propriété Immobilière.

Délibérations du conseil :

Vote du compte de gestion - Villefranche (DE_018_2022)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LECROQ Patrick, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Un accord unanime a été donné

Vote du compte administratif - Villefranche (DE_019_2022)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rose-Marie SORIA délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Patrick LECROQ après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		12 623.99		478 734.95		491 358.94
Opérations exercice	237 919.73	191 959.46	623 391.05	685 436.77	861 310.78	877 396.23
Total	237 919.73	204 583.45	623 391.05	1 164 171.72	861 310.78	1 368 755.17
Résultat de clôture	33 336.28			540 780.67		507 444.39
Restes à réaliser	153 779.22	44 502.00			153 779.22	44 502.00
Total cumulé	187 115.50	44 502.00		540 780.67	153 779.22	551 946.39
Résultat définitif	142 613.50			540 780.67		398 167.17

Un accord unanime a été donné

Affectation du résultat de fonctionnement - villefranche (DE_020_2022)

Le conseil municipal constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 540 780.67 € décide d'affecter le résultat comme suit :

- Ligne 002 (affectation à l'excédent reporté) en fonctionnement : 398 167.17 €
- Compte 1068 (Besoin de financement de la section d'investissement) :142 613.50 €

Un accord unanime a été donné

Vote du compte de gestion - eau et assainissement Villefranche (DE_021_2022)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LECROQ Patrick, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Un accord unanime a été donné

Vote du compte administratif - eau et assainissement Villefranche (DE_022_2022)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Rose-Marie SORIA délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Patrick LECROQ après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		82 815.11		95 870.30		178 685.41
Opérations exercice	57 773.80	34 924.61	64 440.59	74 208.35	122 214.39	109 132.96
Total	57 773.80	117 739.72	64 440.59	170 078.65	122 214.39	287 818.37
Résultat de clôture		59 965.92		105 638.06		165 603.98
Restes à réaliser	27 173.43				27 173.43	
Total cumulé	27 173.43	59 965.92		105 638.06	27 173.43	165 603.98
Résultat définitif		32 792.49		105 638.06		138 430.55

Un accord unanime a été donné

Affectation du résultat de fonctionnement - eau et assainissement Villefranche (DE_023_2022)

Le conseil municipal constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 105 638.06 € décide d'affecter le résultat comme suit :

- Ligne 002 (affectation à l'excédent reporté) en fonctionnement : 105 638.06 €

Un accord unanime a été donné

Subvention 2022 - Association LES 4 CLOUS (DE_024_2022)

L'association "Les 4 Clous." dont le siège est à Villefranche de Conflent, Mairie. Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 2000.00 euros. A l'appui de cette demande en date du 31 janvier 2022, l'association a adressé un courrier retraçant les projets pour cette année et notamment la promotion du village, l'organisation d'animations, l'impression de flyers, bilan financier 2021 et le budget prévisionnel 2022

Au vu, de la demande, et compte tenu de la mise en sommeil de cette association et d'une reprise partielle des activités de cette association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, proposition d'une aide de 200 euros pour les encourager.

Un accord unanime a été donné

18H45 : arrivée de Madame LIMOUZY DOMINIQUE au conseil municipal

Subvention 2022 - Association NOTRE DAME DE VIE (DE_025_2022)

L'association "Notre Dame de vie» dont le siège est 13 rue Carnot 66500 Prades.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 1000 euros.

A l'appui de cette demande en date du 21 mars 2022, l'association a adressé un courrier retraçant ses activités, bilan financier 2021 et le budget prévisionnel 2022

Au vu, de la demande, et compte tenu de l'activité de cette association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Monsieur le maire propose un montant de subvention de 1000 euros.

Un accord unanime a été donné

Subvention 2022 - Association LES GEANTS DE VILLEFRANCHE (DE_026_2022)

L'association "des Géants de Villefranche de Conflent." dont le siège est à Villefranche de Conflent, Mairie.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 1200 euros.

A l'appui de cette demande en date du 21 mars 2022, l'association a adressé un courrier retraçant ses activités, les projets pour cette année ainsi que le bilan financier 2021 et budget prévisionnel 2022.

Au vu, de la demande, et compte tenu de l'activité de cette association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Monsieur le maire propose un montant de subvention de 1200 euros.

Un accord unanime a été donné

Subvention 2022 - Association PASSION PATCHWORK (DE_027_2022)

L'association "Passion Patchwork» dont le siège est à Villefranche de Conflent, Mairie.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière

A l'appui de cette demande en date du 11 avril 2022, l'association a adressé un courrier de demande ainsi que le bilan financier 2021.

Au vu, de la demande, et compte tenu de l'activité de cette association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Monsieur le maire propose un montant de subvention de 100 euros.

Un accord unanime a été donné

Subvention 2022 - Association LA PANTINADE (DE_028_2022)

L'association "La Pantinade» dont le siège est à Villefranche de Conflent, Mairie.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière

A l'appui de cette demande en date du 8 avril 2022, l'association a adressé un courrier de demande accompagné du bilan financier 2021, budget prévisionnel 2022 et compte rendu AG.

Au vu, de la demande, et compte tenu de l'activité de cette association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Monsieur le maire propose un montant de subvention de 200 euros.

Un accord unanime a été donné

Subvention 2022 - Association CASAL DEL CONFLENT (DE_029_2022)

L'association "Casal del Conflent." dont le siège est 18 carrer Arago, 66500 Prades.

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 1 000 euros

A l'appui de cette demande en date du 28 mars 2022, l'association a adressé le bilan financier 2021, le bilan d'activité 2021 et les perspectives pour 2022

Au vu, de la demande, et compte tenu de l'activité de cette association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider.

Monsieur le maire propose un montant de subvention de 1000 euros.

Un accord unanime a été donné

Subvention 2022 - Association PATRIMOINE HISTOIRE et ART EN CONFLENT (DE_030_2022)

L'association "Patrimoine, Histoire et Art Roman en Conflent." dont le siège est 66 360 Olette

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 100 euros

A l'appui de cette demande en date du 24 janvier 2022, l'association a adressé une rétrospective des activités 2022

Au vu, de la demande, et compte tenu de l'activité de cette association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Monsieur le maire propose un montant de subvention de 100 euros.

Un accord unanime a été donné

Subvention 2022 - Association ROTJA VALLEE GOURMANDE (DE_031_2022)

L'association "Rotja Vallée Gourmande." dont le siège est 66 360 Sahorre

Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 400 euros

A l'appui de cette demande en date du 20 mars 2022, l'association a adressé le compte rendu de l'assemblée générale et le bilan financier de 2021.

Au vu, de la demande, et compte tenu de l'activité de cette association qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Monsieur le maire propose un montant de subvention de 200 euros.

Un accord unanime a été donné

Les subventions suivantes n'ont pas été retenu :

- Association d'aide aux patients atteints d'Accidents Vasculaires Cérébraux
- Association Lieutenants de louveterie
- AFM Téléthon
- La ligue comité Pyrénées-Orientales

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 (DE_032_2022)

Monsieur le maire propose une augmentation de 1% (0.99 %) des taux d'imposition pour l'année 2022 qui sont fixés comme suit :

- **Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB) : 35.44 %**
- **Taxe Foncière Propriétés non Bâties (TFPNB) : 41.05 %**

Un accord majoritaire a été donné, vote OUI : 8 / 1 Contre de Mme LATOUR

REDEVANCE EAU/ASSAINISSEMENT - EXCERCICE 2022/2023 (DE_033_2022)

Monsieur le Maire propose que les tarifs de l'eau et de l'assainissement ne soient pas modifiés, facturé hors taxes et assujetti à la T.V.A au taux en vigueur soit :

Les tarifs d'avril 2022 à avril 2023 sont les suivants (facturé hors taxes et assujetti à la T.V.A au taux en vigueur):

- Prime fixe eau 32 €.HT
- Prime fixe assainissement 25 €.HT
- 1.20 € HT le m3 d'eau potable,
- 1.05 €.HT le m3 redevance assainissement,
- 0.11 € HT le m3 d'eau consommée pour la redevance pour prélèvement de l'eau
- la redevance pour pollution domestique et la redevance pour modernisation des réseaux au taux fixé par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau et le comité de bassin.

Il propose de maintenir de la taxe pour l'ouverture et la fermeture de la bouche à clef sur le branchement au réseau d'eau potable, la prestation contrôle assainissement dans les conditions suivantes (aucun changement):

- Fermeture temporaire pour travaux du particulier gratuit
  Sur le réseau n'excédant pas 1 mois.
- Fermeture 50 € HT
- Ouverture ou réouverture 50 € HT
- Prestation "Contrôle assainissement" 135 € HT

De mettre à la charge de l'abonné ou du propriétaire de l'immeuble qui en fera la demande ces nouvelles taxes.

Un accord unanime a été donné

FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE (DE_034_2022)

Suite au rapport de l'année précédente établi par Madame SORIA Rose Marie, Adjointe au Maire et sa proposition, d'ouvrir des crédits nécessaires sous la forme d'une enveloppe globale, dans la limite de laquelle le Maire pourra se faire rembourser, cette année également, ses frais de représentation sur présentation des justificatifs afférents pour un montant de 6 000 euros.

Un accord unanime a été donné

Vote du Budget Primitif 2022 (DE_035_2022)

Monsieur le maire propose le Budget Primitif 2022 de la commune de VILLEFRANCHE DE CONFLENT comme suit :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement
Crédits votés 2022	1 024 492.00	626 324.83
Excédent de fonctionnement 2021 reporté		398 167.17
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 024 492.00	1 024 492.00
	Dépenses Investissement	**Recettes Investissement**
Crédits votés 2022	1 057 555.50	1 057 555.50
Restes à réaliser 2021	153 779.22	44 502.00
Déficit d'Investissement 2021 reporté	33 336.28	
Excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement (1068)		142 613.50
TOTAL INVESTISSEMENT	1 244 671.00	1 244 671.00
TOTAL BUDGET 2022	**2 269 163.00**	**2 269 163.00**

le Maire propose de procéder, au cours de l'exercice 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Un accord unanime a été donné

Vote du Budget Primitif Eau et Assainissement 2022 (DE_036_2022)

Monsieur le Maire propose le budget primitif suivant pour le budget Eau et Assainissement :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement
Crédits votés 2022	175 353.00	69 714.94
Excédent de fonctionnement 2021 reporté		105 638.06
TOTAL FONCTIONNEMENT	175 353.00	175 353.00
	Dépenses Investissement	**Recettes Investissement**
Crédits votés 2022	137 947.49	105 155.00
Restes à réaliser 2021	27 173.43	0.00
Excédent d'Investissement 2021 reporté		59 965.92
Excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement (1068)		0.00
TOTAL INVESTISSEMENT	165 120.92	165 120.92
TOTAL BUDGET 2021	**340 473.92**	**340 473.92**

Un accord unanime a été donné

Mise en place de la 2ème part du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : Complément Indemnitaire Annuel (CIA) - Avenant à la délibération DE_02_2022 (DE_037_2022)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en ce qui concerne le maintien ou la suppression du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) du fait des absences, et vu l'avis du comité technique en date du 8 mars 2022, il y aurait lieu de modifier l'article 4 de la délibération sus visée reçue en Préfecture le 28/01/2022,

4 - Les modalités de maintien ou de suppression du CIA du fait des absences :

Le versement du CIA est maintenu pendant les périodes suivantes :

- *maladie ordinaire,*
- *congés annuels,*
- *autorisations exceptionnelles d'absence,*
- *congé pour formation syndicale,*
- *congé pour accident de service,*
- *congé pour accident de trajet*
- *congé pour maladie professionnelle*
- *congé pour maternité ou adoption,*
- *congé de paternité.*

Le CIA cessera d'être versé en cas d'absence pour cause de congé de longue maladie (CLM), congé de maladie de longue durée (CLD), congé de grave maladie (CGM) et congé sans solde.

Un accord unanime a été donné

71 RUE SAINT JEAN : REMBOURSEMENT FRAIS D'EDF

Depuis la mise en location de cet immeuble le nécessaire n'ayant pas été fait au niveau du changement de nom du compteur électrique, la commune a reçu les factures, il conviendra d'émettre un titre à l'encontre de la locataire pour le remboursement.

La dernière facture n'étant pas encore arrivée ce point sera présentée à un prochain conseil.

RESTAURATION PONT SAINT PIERRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC (DE_038_2022)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de déposer une nouvelle demande de subvention auprès de la DRAC et du département pour le Pont Saint Pierre, la précédente demande étant caduque, suite aux délais du maître d'œuvre.

Il présente à l'assemblée le nouveau DCE relatif à la restauration de ce pont, dont le montant estimatif des travaux et honoraires s'élève à 329 897.90 euros.

Un accord unanime a été donné

DEMANDE DE SUBVENTION 5 RUE SAINT JACQUES

La municipalité n'ayant pas reçu toutes les pièces nécessaires à l'instruction de cette demande. Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERS :

- Dominique OSTER propose qu'une réunion publique soit organisée avec notamment à l'ordre du jour l'organisation du stationnement dans Villefranche et sur les parkings.

Clôture de la séance à 20h30